

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 3 Novembre 2009 une note d'information définitive simplifiée relative à une augmentation de capital de AXA S.A, par souscription aux parts du compartiment « Axa Plan 2009 Global » du FCPE « Shareplan AXA Direct Global », réservée aux salariés des filiales Marocaines Axa Assurance Maroc, Axa France Iard, Axa Technologie Services, Axa France Vie, Avanssur, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Acred, Acredassur. L'augmentation de capital de AXA S.A réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 65 502 183 actions.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.09.0158 en date du 26 mars 2009, la notice d'information du FCPE «Shareplan AXA Direct Global» inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de code 990000090499 et la notice d'information du compartiment « Axa Plan 2009 Global » du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de code 990000102679.

Par ailleurs, cette note d'information définitive complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 11 septembre 2009 sous la référence VI/EM/030/2009/P et notamment sur les aspects suivants :

- Le prix de souscription ;
- Les conditions fixées par l'office des changes dans le cadre de cette opération.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence et les notices d'information précitées, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines d'AXA S.A.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/038/2009

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières